

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 V. 277 Vœu relatif aux travaux de rénovation de la CPCU.

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de
Conseil municipal,**

Considérant que les travaux lourds de remplacement de canalisation du réseau CPCU ont conduit à mettre en sens unique, temporairement (de septembre 2011 jusqu'à fin 2012) une large portion de la rue d'Alésia ;

Considérant que cela entraîne une modification importante du tracé de la ligne Autobus n°68 dans le sens Est - Ouest ;

Considérant que cette ligne est essentielle pour nombre d'habitants du quartier (en particulier des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées) notamment pour se rendre : à l'angle de la rue des Plantes (où elles retrouvent le bus 68 qui les conduit à N. D. du Bon Secours) à l'angle de la rue Didot (où elles retrouvent le bus 68 en direction de Montparnasse, etc.) à la station Plaisance (ligne n°13) proche du Groupe Hospitalier St Joseph, mais aussi au-delà pour rejoindre le 15e arrondissement ;

Considérant que le métro, seul moyen de substitution, avec un changement à Montparnasse où la correspondance ligne 4/ligne 13 est très longue et accidentée, ne permet pas des conditions de remplacement satisfaisantes ;

Sur la proposition de Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS et des élus du Groupe Centre et Indépendants,

Demande :

Qu'en cas de travaux lourds sur la voirie nécessitant des modifications significatives d'itinéraires d'autobus, les itinéraires de déviation soient définis en concertation avec les élus de l'arrondissement,

Qu'une information soit présentée aux habitants pour connaître les trajets de substitution bien en amont des travaux.